

# ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2024 218

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de mars ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code d'Action Sociale et des Famille ;

**Vu** la demande présentée par le CCAS de Torcy, pour la manifestation la « **Rue aux Enfants** » Avenue de l'Europe, au droit de la Maison des Familles (activités ludiques et éducatives sur la voirie) ;

**Considérant** le caractère ponctuel et exceptionnel de cette manifestation et qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

## ARRÊTONS

**ARTICLE I** Le 24 mai 2024 de 14h00 à 21h00 la circulation sera interdite dans les 2 sens **Avenue de l'Europe** au droit de la Maison des Familles : **ROUTE BARRÉE** selon le plan joint.

Les portions de voirie concernées sont comprises entre :

- Le giratoire **Avenue de l'Europe / Rue de Morvan** et le carrefour **Avenue de Conselve / Avenue de l'Europe**,
- L'intersection **Rue Pierre de Coubertin / Av. de l'Europe** et la **rue du Morvan**,
- L'intersection **accès parking supérieur MDF / Rue de la Solidarité** et le dit **parking**.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux ainsi que la mise en place du dispositif anti-intrusion aux points « Route Barrée ».

**ARTICLE II** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE III** : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE IV** : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le directeur général des services de la mairie de Torcy, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

21 MARS 2024

Le Maire,



Fait à TORCY, le 21 mars 2024.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Torcy with the number 71210. A handwritten signature is written over the stamp.

M. Philippe PIGEAU

